



# SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## haut-doubs ~ haute-loue

Tel : 03.81.57.14.49 - Fax : 03.81.57.19.81

Commission Locale de l'Eau  
MNEP - 36, rue Saint - Laurent  
25290 ORNANS

E-Mail : [benedicte.cordier@eptb-saone-doubs.fr](mailto:benedicte.cordier@eptb-saone-doubs.fr)

## Compte - Rendu

### Commission Locale de l'Eau du 31 Janvier 2008

<b>Emetteur :</b>	Bénédicte CORDIER - Chargée de mission au sein de la Commission Locale de l'Eau
<b>Lieu :</b>	Pavillon RAMSAR - Maison de l'Environnement - LA RIVIERE DRUGEON
<b>Ordre du jour :</b>	Commission Locale de l'Eau
<b>PARTICIPANTS</b>	
<b>Collèges des Collectivités territoriales et des établissements publics locaux</b>	
BOUDAY Christian	Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Haut - Doubs / Haute - Loue
DURAND Eric	Vice Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) - Conseiller Régional - EPTB Saône Doubs
BREUIL Jacques	Conseiller Général du Doubs
CHAMBARD Jean-Pierre	Maire d'Oye et Pallet
BOURGEOIS Jean	Maire de Villers - le - lac
MAIRE Pierre	Maire de Flagey
MORAUX L	Représentant de VERMEILLET Sylvie, Maire de Cernans
COUTAL Christian	Président de la Communauté de communes du Canton de Montbenoît
SIRE Suzanne	Représentant de GENRE Patrick, Président de la Communauté de communes du Larmont
RENAUD J	Représentant de MOREL Michel, Président de la Communauté de communes Mont d'Or deux Lacs
PATOZ Jean	Président de la Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon
BOUVEROT Marcel	Président du Syndicat Mixte de la Loue
<b>Collèges des Usagers, Propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations</b>	
Messieurs EVRARD et CHARBERET	Fédération de pêche du Doubs
DEVAUX François	Commission de protection des Eaux
DORNIER Bertrand	Chambre d'Agriculture du Doubs
DE MONTRICHARD Claude	Association des propriétaires riverains de la Loue et du Lison

**Collèges des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

BIANCHI Francis	Sous - Préfet de Pontarlier représentant le Préfet de Région
COLIN HUET Marie-Pierre	Direction Régional de l'Environnement représentant le Directeur, Monsieur BERNE
HUMBERT Pascale	Directrice de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
KARSENTY Gérard	Direction Régionale de Jeunesse et Sport
DECHAMBRE Dominique	Chef du service Départemental Office Nationale des Forêts
Messieurs PORTERET et NADOBNI	Agence de l'Eau
SCHAPPLER Claude	EDF - GDF
PROCHAZKA Mickael	Délégué Régional de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**EXCUSES**

SERMIER Jean-Marie	Conseiller Général du Jura
CATTANEO Célestin	Vice Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) - Maire de Vuillafans
BONNEFOI Frédéric	Maire de Villers sous Montrond
DEQUE Gérard	Maire de Métabief
RIGOLOT Jean-Yves	Maire de Montperreux
GRAMMONT Jean	Maire de Rurey
DROZ René	Fédération de Chasse
HENRI Yann	Fédération Franche-Comté Nature Environnement
ROUYER Christian	Préfet du Jura
LACROIX Jean-Pierre	Préfet de région Rhône Alpes
FLEURENTIN Eric	Directeur de la DRIRE de Franche-Comté

**AUTRES PARTICIPANTS**

SCHELLEBERGER Gilles	Chambre d'Agriculture du Doubs
DELACOTTE Mathilde	Syndicat Mixte de la Loue
HERMITAUX Ingrid	MISE-Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt
VIVET Catherine	Sous-préfecture de Pontarlier
GUIBERT Nicolas	Fédération de la Pêche du Doubs
Monsieur NIVOU	SAGE de la Drôme
ROESCH Jean-Noël	Communauté de communes de Frasne et du Val du Drugeon
CUCHE Cécile	Communauté de communes du Larmont
THEVENET Cyril	Conseil Général du Doubs
MESLIN Sébastien	Conseil Général du Doubs
HAUSSE Bruno	Chef de Pôle - EPTB Saône Doubs
FORET Marc	Directeur - EPTB Saône Doubs
CORDIER Bénédicte	Chargée de mission au sein de la CLE - EPTB Saône Doubs

Monsieur Christian BOUDAY ouvre la séance et remercie les membres présents à cette rencontre sur le territoire de la Rivière Drugeon.

Il remercie Monsieur NIVOU, chargé de travaux au sein du Syndicat Mixte de la rivière Drôme et présente Madame HUMBERT qui vient de prendre ses fonctions de directrice de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

---

## RETOUR SUR LE BILAN DU SAGE DE LA DROME

---

Monsieur NIVOU présente la démarche engagée sur le bassin versant de la Drôme. Il excuse Monsieur SERRET, Président de la CLE du SAGE de la Drôme qui n'a pu se rendre en Franche-Comté.

Monsieur NIVOU rappelle que le SAGE de la Drôme a été le premier SAGE en France à être approuvé. La démarche de révision s'est engagée dès 2007 et présente la méthodologie suivie. (cf. présentation jointe).

Monsieur BOUDAY donne ensuite, la parole à l'assemblée.

Monsieur KARSENTY souhaiterait avoir des précisions sur la méthode utilisée pour les enjeux touristiques.

Il indique par ailleurs qu'une expérimentation est engagée sur le Haut-Doubs avec la Commission des sites et itinéraire (CDESI).

Monsieur NIVOU répond que l'attractivité touristique est un des axes majeurs du SAGE de la Drôme, une charte de bonne conduite a été engagée.

Jean PATOZ souhaiterait connaître les indicateurs utilisés pour effectuer le bilan.

Monsieur NIVOU répond que le choix des indicateurs sur les milieux est délicat. Il est difficile de donner une « valeur » des milieux.

Monsieur CHARBERET demande si le cadrage de l'étude a été simple car trois bureaux d'études ont été choisis. Est-ce que cela n'a pas compliqué l'exercice ?

Monsieur NIVOU indique que le Syndicat en charge de l'étude, n'a eu qu'un seul interlocuteur. Les trois bureaux d'étude ont des compétences complémentaires précises qui ont permis d'avoir une approche globale sur plusieurs thématiques (sociologique, technique, juridique)

Monsieur FORET souhaite connaître le coût global d'une telle étude

Monsieur NIVOU indique que cette étude a coûté environ 100 000 euros.

Le Président de la CLE spécifie que l'on devra être précis sur le cadrage de l'étude.

## EVOLUTION REGLEMENTAIRE DU SAGE

Bénédicte CORDIER présente les nouveaux éléments de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) modifiant le contenu des SAGE. Elle présente le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que le règlement. Lorsque le schéma est approuvé et publié, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée. (cf. présentation jointe)

### *Le PAGD peut :*

- ◆ Identifier des "zones humides d'intérêt environnemental particulier".
- ◆ Identifier des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur, ainsi que des zones dans lesquelles l'érosion diffuse des sols agricoles est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état ou, le cas échéant, de bon potentiel prévu par l'article L.212-1, et y établir, un programme d'actions à cette fin.
- ◆ Etablir un inventaire des ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber de façon notable les milieux aquatiques et prévoir des actions permettant d'améliorer le transport de sédiments et de réduire l'envasement des cours d'eau et des canaux en tenant compte des usages économiques de ces cours d'eau.
- ◆ Identifier en vue de les préserver, les zones naturelles d'expansion de crues.

### *Le Règlement peut :*

- ◆ Définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage.
- ◆ Définir les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en fonction des différents usages de l'eau.
- ◆ Indiquer parmi les ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau ceux qui sont soumis, sauf réseau d'intérêt général, à une obligation d'ouverture régulière de leurs vannages afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique."
- ◆ Lorsque le schéma est approuvé et publié, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes installations, ouvrages, travaux ou activités mentionnés à l'article L214-2 (Autorisation et Déclaration au titre de la loi sur l'eau).

D'autre part, Bénédicte CORDIER précise le cadre de la mise en œuvre du prochain SDAGE

DATE	ETAPE
2007	Adoption de l'Avant projet de SDAGE et du programme de mesure.
2008	Consultation du public sur l'Avant le projet de SDAGE
2008	Consultation institutionnelle sur l'Avant projet de SDAGE
Fin 2008	Approbation du SDAGE
Janvier 2009	Début de mise en œuvre du SDAGE

C'est pourquoi, la Commission Locale de l'Eau pourrait dès à présent engager une réévaluation du document du SAGE qui permettrait d'intégrer les nouveaux enjeux du territoire.

Monsieur BOUDAY propose donc à la Commission Locale de l'Eau d'engager dès à présent la révision du SAGE ainsi que la réalisation d'une étude bilan.

Il demande à ce que la CLE se prononce sur la révision du SAGE et sur la mise en œuvre de la phase initiale de Bilan du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à cette proposition

---

## AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

---

Les dossiers d'autorisation que la Commission Locale de l'Eau a traité pour avis sont présentés ainsi que les dossiers de déclaration donnés pour information à la CLE. La CLE a par ailleurs émit des remarques sur les dossiers d'enquêtes publiques.

Monsieur BOUVEROT donne des précisions sur le dossier de la compostière de LEMUY. Il rappelle que le Syndicat Mixte de la Loue a rencontré le Préfet de Région et a attiré son attention sur l'absence de plan d'épandage ainsi que sur la variabilité possible de composition du compost qui peut dans ce cas, ne plus être conforme à la Norme. Il rappelle sa conviction que le dossier a été bâclé.

Madame HUMBERT précise que la DDAFF du Doubs pourra émettre des remarques si elle est saisie du dossier.

Monsieur BOUDAY rappelle que ce dossier reste une préoccupation pour la CLE.

---

## LES OUTILS D'APPLICATION DU SAGE

---

Plusieurs outils d'application du SAGE ont été présentés

### **CHARTE SUR EAU - Conseil Général du Doubs - Cyril THEVENET**

Monsieur THEVENET présente un point particulier de cette charte sur l'eau : l'étude de prospection pour la recherche en eau sur le secteur du Mont d'Or (cf. présentation jointe.)

Monsieur REVART demande si l'on connaît la part d'eau superficielle qui provient du Mont d'Or.

Monsieur THEVENET précise qu'il ne s'agit pas de substituer une ressource à une autre mais bien de trouver une nouvelle ressource. L'étude précise que le massif du Mont d'Or draine une importante quantité d'eau.

Monsieur CHARBERET rappelle les éléments initiaux du SAGE qui étaient dans un premier temps de récupérer les eaux qui s'écoulent du tunnel en direction de la SUISSE.

Monsieur THEVENET précise qu'en l'état (dans le tunnel et à proximité de la voie ferrée), la source ne peut être récupérée et qu'elle n'est pas exploitable.

Monsieur CHARBERET rappelle que cette eau provient du « territoire français » et qu'il serait donc intéressant de récupérer ce volume.

Monsieur THEVENET précise que c'est justement le but de cette étude.

Le Président de la CLE rappelle que l'objectif de l'étude engagée est bien de diversifier la ressource

Monsieur DURAND souhaite connaître précisément la définition des sources improtégeables. Qu'est ce que cela veut dire ? Les moyens engagés sont importants est-ce un aveu d'échec ? D'autre part, il aimerait connaître l'usage de l'eau des forages projetés est-ce pour un usage AEP ou industriel ?

Monsieur BOUDAY précise que la démarche engagée est globale afin que tous les usages de l'eau soient respectés.

Monsieur DURAND souhaite savoir si cette eau sera utilisée pour la neige artificielle.

Monsieur BREUIL précise qu'il ne s'agit pas de trouver de l'eau pour de la neige de culture mais de répondre à l'ensemble des besoins en eau pour l'adduction en eau potable et le développement touristique. Cette nouvelle ressource viendrait en complément des apports de la station de pompage du lac de Saint-Point comme cela est préconisé dans le SAGE. Le territoire du Mont d'or est en développement, il s'agit de quantifier les moyens disponibles avant d'investir.

Monsieur BOUDAY demande à Madame SIRE si elle souhaite s'exprimer sur la définition des sources improtégeables.

Madame SIRE précise que sur les 7 puits de la Communauté de communes du Larmont 2 sont actuellement improtégeables.

Monsieur le Sous Préfet précise que la notion de non protégéable vient du fait que l'on ne peut pas mettre en place les périmètres de protection réglementaires autour des sources. Il s'agit de la vulnérabilité de la source.

Monsieur DEVAUX s'inquiète de cette recherche d'eau qui se situe en tête de bassin versant sur le sommet du Mont d'Or, représentant un réservoir des sources.

Monsieur THEVENET précise que toutes les précautions seront prises pour que l'on ne prélève pas dans le réservoir des sources existantes.

Monsieur DEVAUX mentionne la vulnérabilité potentielle du Bief Rouge.

Monsieur BOUVEROT rappelle que la connexion Haut-Doubs Haute-Loue est bien connue et qu'il convient donc d'être prudent.

Monsieur BOUDAY précise que des tests de pompages seront effectués pour définir l'impact potentiel de ces forages sur le milieu environnant.

#### **ESPACES NATURELS SENSIBLES - Conseil Général du Doubs - Sébastien MESLIN**

Monsieur MESLIN présente les Espaces Naturels Sensibles sur le territoire du SAGE et indique qu'une démarche s'engage sur le site de l'entonnoir sur le territoire de Bouverans.

Monsieur CHARBERET indique que dans l'esprit local, le lac de Bouverans est plus connu que le lac de l'entonnoir.

#### **CONTRAT DE RIVIERE LOUE - Syndicat Mixte de la Loue - Mathilde DELACOTTE**

Mathilde DELACOTTE présente le bilan du Contrat de rivière de la Loue qui sera présenté cette année au Comité de bassin.

Monsieur BOUVEROT tient à rappeler le lien entre le Bassin Versant du Doubs et la Loue. Il regrette par ailleurs que certains projets inscrits dans le Contrat de rivière prennent du retard et remarque que les délais d'instruction des dossiers sont trop longs.

Madame HUMBERT précise que ces délais permettent aux services instructeurs de prendre toutes les garanties pour la protection de l'environnement.

Le Président de la CLE félicite le Syndicat Mixte de la Loue concernant le travail engagé.

## **CONTRAT DE NAPPE - Communauté de communes du LARMONT - Cécile CUCHE**

Cécile CUCHE présente les étapes majeures de la mise en œuvre de ce contrat. La compétence production d'eau potable étant maintenant acquise par la communauté de communes du Larmont.

Madame SIRE mentionne que l'on pourrait déplorer que le contrat de nappe n'ait toujours pas été mis en œuvre. Cependant, elle rappelle que les élus de la Communauté de communes du Larmont (CCL) ont pris des initiatives pour la mise en œuvre des périmètres de protection. La réhabilitation du Drugeon a été engagée.

Monsieur BOUDAY remarque que l'on a une « rationalisation de la distribution d'eau potable » sur le territoire du Larmont grâce au transfert de compétences effectué vers la CCL. Il rappelle le rôle moteur de Monsieur le Sous -Préfet dans cette démarche.

Monsieur CHARBERET souhaiterait connaître l'état d'avancement de la réhabilitation de l'ancienne décharge de Pontarlier.

Madame SIRE rappelle qu'une étude est en cours.

Monsieur CHARBERET précise que cette décharge est potentiellement un point de pollution pour les eaux superficielles (Bief Roger) et les eaux souterraines.

Monsieur DURAND souhaiterait connaître l'engagement pris par la CCL pour effectuer des économies d'eau.

Madame SIRE répond qu'il s'agit dans un premier temps de limiter les fuites.

Monsieur BOUDAY précise que les économies d'eau devront être un enjeu pour le futur SAGE.

Madame SIRE indique que la nouvelle disposition du 9ème programme de l'Agence prévoit de faire payer les services de l'eau même pour les petites communes

Monsieur COUTAL précise que les petites communes ne peuvent assumer ces couts.

## **PROJET D'ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB) POUR LES ECREVISSES A PATTES BLANCHES - Fédération de la Pêche - Nicolas GUIBERT**

Nicolas GUIBERT présente la démarche concernant le projet d'arrêté pour les écrevisses qui vient juste d'être engagé.

Madame de MONTRICHARD indique que la concertation est importante. Il est nécessaire de prendre le temps de communiquer sur ce projet car les zones de protections projetées pourront être importantes. C'est par la concertation que la mise en œuvre de cet arrêté sera comprise et respectée.

Madame COLIN HUET précise que le premier APB a été effectué en Haute Saône après une longue phase de concertation qui n'a pas encore commencé dans le Jura. Par ailleurs, elle rappelle que c'est bien le Comité de Pilotage qui définira le temps associé à la concertation. Il n'y aura pas d'économie pour que cette concertation s'effectue dans de bonnes conditions.

Monsieur BOUDAY insiste pour que cette phase de concertation soit complète. La CLE étant un lieu de concertation.

Monsieur NADOBNY remarque qu'un certain nombre de points majeurs ont été présentés et que la CLE ou le bureau doivent maintenant s'engager sur la stratégie à adopter: « où veut-on aller ? ». Une planification des actions à mener peut-être engagée comme un préambule à la révision du SAGE, tout en prenant en considération le nouveau cadre du SDAGE.

## SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES -

Monsieur BOUDAY présente les derniers éléments concernant la création de ce Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques

Les discussions avec les Communautés de communes se sont engagées et les communautés de communes de Morteau et de Mont d'Or deux Lac ont été rencontrées.

---

## LES AMENAGEMENTS ET PERSPECTIVES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

---

Bénédicte CORDIER présente ensuite les aménagements et les perspectives du SAGE par enjeux majeurs du SAGE (Cf. présentation)

Monsieur CHARBERET souhaiterait intervenir sur l'enjeu tourisme loisir et pêche et plus particulièrement sur l'aménagement des barrages de Pontarlier.

Monsieur BOUDAY pose la question de la Maitrise d'ouvrage nécessaire pour engager les travaux.

Monsieur CHARBERET déplore que ce dossier date de 10 ans et que la question de la compétence relative à ce projet se pose encore. « Nous souhaiterions que le dossier avance » dit-il.

Madame SIRE précise que la CCL n'a pas la compétence pour effectuer ces travaux.

Vincent PORTERET est plutôt favorable au principe d'une étude. Cependant, le dossier doit être revu en termes d'objectifs : quelle stratégie pour quel gain ?

Monsieur CHARBERET souhaite qu'une étude de faisabilité soit engagée pour savoir qui fait quoi.

Vincent PORTERET est d'accord pour que ce type d'étude soit engagée.

---

## PROJET INTEGRE DU HAUT-DOUBS FRANCO-SUISSE

---

Bénédicte CORDIER présente rapidement la démarche engagée sur le territoire Franco-suisse.

Elle rappelle qu'il s'agit de coordonner un programme opérationnel coté français et côté Suisse

Monsieur FORET précise que l'objectif est d'organiser un projet opérationnel sur le haut-Doubs Franco-suisse qui se déroulerait dans les 5 à 10 ans à venir, parallèlement à la mise en œuvre du bilan du SAGE.

Monsieur KARSENTY souhaite rappeler que le secteur du Haut-Doubs Franco-suisse est aussi une zone à forts enjeux touristiques. Il rappelle qu'au niveau de la source du Theusseret, il existe un bassin de slalom qui a déjà accueilli le championnat du monde.

Monsieur BOUDAY rappelle qu'une exposition préparée par le Commission de Protection des Eaux (CPEPESC) sur les têtes de bassin versant est installée. Elle est à la disposition des intéressés.

Le Président de la CLE clôt la réunion et invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié.